

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

**ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION
VÉLIQUE - (N° 2615)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, M. Blanchard et M. Lemaire

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au sein de »,

les mots :

« par des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.